



Association pour l'animation mathématique
www.animath.fr

Association *femmes et mathématiques*
www.femmes-et-maths.fr

NOM - Prénom de l'élève.....
Classe : Date de naissance :

CONVENTION DE STAGE

Entre

Les associations **Animath** et *femmes et mathématiques* représentées par M. Martin Andler président d'Animath et Mme Véronique Slovacek-Chauveau, vice-présidente de *femmes et mathématiques* ;

Et

Le lycée.....

Adresse et tél.

Représenté par (chef/chef de établissement)

Nom du/de la professeur/e qui a inscrit l'élève

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : La présente convention a pour but de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce stage intitulé « Filles et maths : une équation lumineuse » pour les jeunes filles de Seconde, Première S et Terminale S.

Article 2 : Cette journée vise à présenter aux jeunes filles les possibilités en termes de métiers scientifiques et leur capacité à continuer ou à s'engager dans des études scientifiques.

Article 3 : Le stage se déroulera le **vendredi 18 Mai 2018 de 9h à 16h30 à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour** situé au avenue de l'université, 64 000 Pau.

Article 4 : Les élèves restent sous statut scolaire.

Article 5 : Les organisateurs/trices demanderont une participation active aux stagiaires.

Article 6 : En complément à la couverture individuelle de l'élève, les associations souscrivent une assurance couvrant sa responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurance MAIF.

Article 7 : Les co-contractants se concertent sur les modalités pratiques d'organisation et de suivi du stage.

Article 8 : Les déjeuner et goûter sont pris en charge par les associations ci-nommées.

Article 9 : En cas de manquement ou d'inadaptation manifeste de la stagiaire et après concertation, il pourra être mis fin au stage.

Signatures :

Le représentant légal

Le/la Provisur-e



Association pour l'animation mathématique
www.animath.fr

Association *femmes et mathématiques*
www.femmes-et-maths.fr

Emploi du temps de la journée « Filles et maths : une équation lumineuse »

Matinée	Après-midi
9h – 9h15 : Accueil	12h00 – 13h00 : Déjeuner
9h15 – 10h15 : Une « Promenade mathématique », conférence de vulgarisation mathématique	13h00 – 14h : Atelier sur les métiers des mathématiques et les idées reçues qui leur sont attachées
10h15 – 10h45 : Pause	14h – 16h : Théâtre-forum « Dérivée », pièce de théâtre interactive.
10h45 – 12h00 : Échanges par petits groupes avec des jeunes femmes scientifiques (chercheuse, ingénieure, doctorante ou étudiante). Chaque femme scientifique passe 10-15 minutes par table et répond aux questions des jeunes filles.	16h – 16h30 : Conclusion de la journée, remise de documents pour aller plus loin



Autorisation de diffusion et de reproduction d'images

Je soussigné(e) :
Représentant légal de l'élève
Domicilié(e) :
.....

J'autorise les organisateurs à me photographier et/ou à me filmer dans le cadre de la réalisation de leurs documents de présentation et de communication.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image notamment sa diffusion sur les sites Internet des écoles et des associations organisatrices de l'événement, **Animath** et *femmes et mathématiques*, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (sur papier, support analogique ou support numérique) et ce, pour la durée de vie des documents et présentations réalisées.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre des associations organisatrices de l'événement, **Animath** et *femmes et mathématiques*, qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Fait à Le

Signatures

L'élève :

Le représentant légal :